

UMOFC

Mémoire

présenté à

**la Commission consultative
du Synode de l'Église
de Montréal**

par

les membres de

**l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques
UMOFC**

- **L'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale**
- **Le Mouvement des Femmes Chrétiennes (inter-Montréal)**
- **La Catholic Women's League (section Montréal)**
- **Les Soeurs de la Providence**

Paul-Émile Charland, o.m.i.

assistant ecclésiastique de l'UMOFC

Montréal, 15 mai 1996

Femmes en Église

Nous, membres affiliés à l'Union Mondiale des Organisation Féminines Catholiques (UMOFC), désirons présenter à notre Église qui est à Montréal, nos réflexions et nos souhaits à l'occasion de cette rencontre synodale. Nous comprenons que le Synode est une prise de parole offerte aux chrétiennes et aux chrétiens dans l'Église. Nous la prenons avec confiance et audace pour parler d'un sujet qui nous tient à coeur: **la place et le rôle des femmes dans l'Église.**

Nous sommes membres de cette Organisation Internationale Catholique qui célèbre cette année 85 ans de fidélité au service de l'Église et de la société. Elle regroupe plus de 90 organisations féminines à travers le monde. Lors de la dernière Assemblée mondiale tenue à Canberra, en Australie du 2 au 11 février 1996, nous avons senti la solidarité des femmes pour les sujets que nous allons traiter. La situation des femmes dans l'Église du Québec a suscité chez elles beaucoup d'espoir, et leurs attentes à notre égard nous sont apparues très grandes.

Chapitre 1 - Historique de la question

Un bref aperçu historique nous rappelle que les Évêques du Québec ont joué un rôle d'avant-garde pour la reconnaissance de la place des femmes dans l'Église. Déjà au cours du Concile Vatican II le cardinal Paul-Émile Léger s'est fait remarquer par la fougue qu'il a mise à défendre cette cause. Au cours des synodes romains qui ont suivi, nos évêques n'ont cessé de revenir à la charge pour élargir chaque fois davantage la place qu'il nous était permis d'occuper.

Chapitre 2 - La situation actuelle

Un nombre chaque jour grandissant de femmes acquièrent la compétence et l'expérience dans les divers champs de la pastorale. Une enquête récente menée par des théologiennes et des sociologues a fait ressortir leur apport spécifique et leurs différents profils.¹

1 - Les diocèses suffragants de l'archidiocèse de Montréal

Montréal est un archidiocèse dont les diocèses de la banlieue ont dû faire face à des situations de croissance de population et de diminution du nombre de prêtres. Pour n'en citer que quelques uns, celui de Saint-Jérôme a déjà confié à plusieurs femmes la charge de paroisse. Le diocèse de Saint-Jean-Longueuil, pour sa part, compte cette année 372 agents de pastorale laïques, parmi lesquels on dénombre 168 femmes laïques et 26 religieuses.²

2 - Le diocèse de Montréal

Notre diocèse voit son taux de pratique dominicale diminuer tragiquement. Il devient de plus en plus un diocèse de mission. Dans ce contexte de créativité pastorale et missionnaire, les femmes ont un rôle encore plus important à jouer. Comme au matin de Pâques, elles sont les premières à témoigner de la Bonne Nouvelle. Attentives à la vie et aux relations communautaires, les femmes pourraient apporter à notre diocèse un regain de vie. L'étude du rôle des femmes dans l'Église devrait donc se faire en toute liberté, en écoutant les appels de l'Esprit qui nous viennent du besoin de salut des femmes et des hommes de Montréal.

3 - Les récents synodes diocésains

Les récents synodes diocésains ont tous abordé la question du rôle et de la place des femmes dans l'Église. Au diocèse de Québec, par exemple, l'assemblée synodale a demandé: *«Que l'Archevêque de Québec demande à notre Saint-Père le pape Jean-Paul II que soit remise à l'étude la question de l'accession des femmes au sacerdoce ministériel».*

4 - A l'échelle internationale

Lors de l'assemblée mondiale de l'UMOFc, nous avons abordé cette question. Nous tenons à faire profiter notre Église diocésaine du mouvement de solidarité et de créativité de nos Églises-soeurs des autres Continents. Nous avons constaté chez les chrétiennes un désir sincère de servir l'Église; nous avons compris leur souffrance devant les besoins humains et spirituels de leurs frères et soeurs. Déjà leur engagement pastoral leur fait percevoir un appel intérieur, une vocation, qui parfois s'exprime également par les demandes venant de la communauté chrétienne.

Les femmes dans l'Église, particulièrement celles engagées dans les divers champs de la pastorale, auraient beaucoup à dire si on les écoutait. Leur expérience et les demandes venant des personnes confiées à leur sollicitude révèlent souvent des appels de l'Esprit. Malheureusement leur voix est souvent couverte par celles qui revendiquent d'une façon plus ouverte au nom de la justice et de l'égalité. C'est, au contraire, à la suite d'un long engagement pastoral que des femmes de plus en plus nombreuses sont amenées à se poser des questions et à formuler de nouvelles demandes à l'Église.

Chapitre 3 - Nos demandes

1 - Accès des femmes aux fonctions de juridiction

Le Droit canonique reconnaît que les laïcs, sans distinction, peuvent occuper dans l'Église des postes de juridiction (canon 228). Nous savons que dans notre diocèse, comme dans plusieurs autres, des femmes occupent déjà de tels postes.

Nous demandons:

a) que les Autorités diocésaines étudient plus à fond la possibilité que des femmes aient accès aux postes de juridiction, en tenant compte du fait que l'ordination n'est pas nécessaire pour occuper ces postes dans l'Église, ce qui permettrait aux femmes d'être présentes à des lieux de prises de décision dans l'Église.

2 - Égalité et partenariat

Les rapports hommes-femmes ont évolué, mais des inégalités persistent encore. Nous sommes engagées dans une démarche de redéfinition de notre statut au sein de l'Église, mais les barrières psychologiques, sociologiques et culturelles à surmonter sont considérables avant que les femmes puissent participer pleinement à la vie de la société civile et religieuse. Notre responsabilité en tant que chrétiennes est de voir à ce que ces inégalités et ces exclusions soient abolies afin d'instaurer un partenariat qui soit avantageux pour le bien de tous.

C'est pourquoi nous demandons:

a) que notre Église s'engage à ce que soit mise en application la reconnaissance de l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes dans la société tant religieuse que civile.

3 - Ministère de guérison et de réconciliation

De plus en plus de femmes se voient confier un ministère pastoral auprès des malades, des personnes âgées et des prisonniers. Dans l'exercice de leur ministère elles rencontrent souvent des personnes qui désirent soulager leur conscience auprès d'elles et recevoir d'elles l'absolution. Beaucoup de femmes, à cause de leur vulnérabilité, ont besoin de parler à d'autres femmes de leurs problèmes personnels, spécialement dans les cultures où les femmes sont découragées ou ont peur de parler aux hommes de certains sujets.

Nous demandons:

1) que l'Archevêque de Montréal, conjointement avec les évêques suffragants, engage le dialogue avec le Saint-Siège pour que les femmes, puissent administrer le sacrement de la réconciliation au sein du ministère qui leur est confié.

2) que l'Archevêque de Montréal, en collaboration avec les organismes compétents, encourage l'Église à développer un rite particulier pour le ministère de guérison et de réconciliation, rite qui pourrait être célébré par une personne laïque mandatée pour le ministère auprès des malades, des personnes âgées, des jeunes filles, des prisonniers et dans les petites communautés chrétiennes.

4 - Le diaconat permanent

L'accès des femmes au diaconat permanent a déjà existé dans l'Église. A partir du IV^e siècle, les femmes admises au diaconat sont présentes dans tout le bassin de la Méditerranée. Sévère d'Antioche, au début du VI^e siècle, le reconnaît en ces termes: «*La pratique d'ordonner les diaconesses est répandue dans le monde entier*». Dans son ouvrage intitulé **Rituels sacramentaires**, Adrien Gauvreau cite le rituel d'ordination des diaconesses.³

Lors du dernier congrès des canonistes des États-Unis et du Canada, le Père Francis Morrissey, o.m.i. de l'Université Saint-Paul d'Ottawa écrit: «*L'Église a ordonné des femmes diacones dans le passé et c'est encore dans les limites de son autorité de le faire*».⁴ Et il ajoute qu'avoir des diaconesses serait même désirable pour les États-Unis et que les évêques devraient demander à Rome l'autorisation de le faire.

Nous demandons

a) que notre évêque, en union avec autres évêques du Québec se joignent aux canonistes pour demander au Saint-Père de pouvoir ordonner des femmes au diaconat selon le rituel de l'Église catholique romaine.

5 - Le presbytérat

La question de l'accession des femmes au presbytérat est plus délicate surtout depuis que le Saint-Père a endossé la réponse de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Nous savons cependant que le degré d'infailibilité de cette affirmation est «incertain»⁵ et que des théologiens et exégètes sérieux n'y trouvent aucun empêchement⁶.

Pendant ce temps, des communautés chrétiennes sont «en attente de célébration eucharistique».⁷ Pour combien de temps encore? C'est là, nous semble-t-il, une solution de pis aller. Les célébrations que nous offrons aux communautés chrétiennes risquent de les induire en erreur au sujet de l'Eucharistie; c'est pourquoi les évêques des États-Unis ont demandé que ne soit pas distribuée la communion de façon ordinaire lors de ces célébrations.

Nous croyons toujours en la nécessité de l'Eucharistie pour l'existence et la vitalité des communautés chrétiennes; c'est pourquoi

nous demandons:

a) que l'Archevêque de Montréal, avec l'accord de l'Assemblée des évêques du Québec, sollicite du Saint-Siège la poursuite d'un vrai dialogue au sujet de l'ordination des femmes au presbytérat.

b) que l'Archevêque de Montréal demande aux théologiens et aux exégètes de se prononcer clairement sur cette question.

Conclusion

Nous savons pertinemment que les femmes ont de la difficulté à comprendre l'attitude de l'Église à leur égard et que plusieurs lui ont déjà tiré leur révérence ou l'ont quittée sur la pointe des pieds. Au nom de nos organisations nous voulons cependant redire notre souffrance mais en même temps notre désir de servir l'Église que nous aimons. Nous pouvons difficilement croire que Jésus ait voulu délibérément nous exclure de l'exercice du ministère sacerdotal le soir du Jeudi saint. Et nous continuons à espérer le jour où l'Église toute entière le comprendra.

Notes

1. **Voix de Femmes, Voies de passage.**
2. *Actualité diocésaine*, Saint-Jean-Longueuil, avril 1996
3. Adrien GAUVREAU, o.f.m., **Rituels sacramentaires**, Les Presses de l'Université de Montréal, 1966, p. 85 (cité par *L'Église de Saint-Jérôme*, sept-oct 1995, vol 33, no5, p. 19)
4. Catholic News Service
5. André NAUD, **Un magistère incertain**
6. Hervé LEGRAND o.p., **Traditio perpetuo servata?** La non-ordination des femmes: tradition ou simple fait historique?, dans *Mélanges offerts à Pierre-Marie Gy, o.p.*, Paris, Cerf, 1994.
7. Gilles ROUTHIER, **Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique**, dans *L'Église Canadienne*, vol. 29, no 4, avril 1996.

Rédacteur du Mémoire

Paul-Émile Charland, o.m.i.
assistant ecclésiastique de l'UMOFc